

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV RENDEMENT**

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil représentée par M .Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	263 396 904	344 281 196
b- Obligations et valeurs assimilées		263 396 904	344 281 196
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	214 256 830	163 752 662
a- Placements monétaires		214 256 218	163 752 189
b- Disponibilités		612	473
AC 3- Créances d'exploitation	3-3	500 000	79 420
TOTAL ACTIF		478 153 734	508 113 278
PASSIF			
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	186 000	196 583
TOTAL PASSIF		186 000	196 583
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	462 458 988	490 360 948
CP 2 - Sommes distribuables		15 508 746	17 555 747
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		674	8 495
b - Sommes distribuables de l'exercice		15 508 072	17 547 252
ACTIF NET		477 967 734	507 916 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		478 153 734	508 113 278

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2011
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	12 394 885	15 349 295
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 394 885	15 349 295
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	7 787 053	7 272 288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 181 938	22 621 583
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(3 470 030)	(3 694 232)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 711 908	18 927 351
PR 3 - Autres produits		1 393	973
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(569 855)	(599 490)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 143 446	18 328 834
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(635 374)	(781 582)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 508 072	17 547 252
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		635 374	781 582
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(910 432)	(555 496)
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(129 765)
RESULTAT DE LA PERIODE		15 233 014	17 643 573

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2011
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	15 233 014	17 643 573
a - Résultat d'exploitation	16 143 446	18 328 834
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(910 432)	(555 496)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(129 765)
d - Frais de négociation de titres		
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(17 671 186)	(18 878 941)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(27 510 789)	(34 793 884)
a - Souscriptions	383 465 247	357 711 744
- Capital	373 949 964	347 192 583
- Régularisation des sommes non distribuables	346 483	284 628
- Régularisation des sommes distribuables	9 168 800	10 234 533
b - Rachats	(410 976 036)	(392 505 628)
- Capital	(400 974 294)	(381 107 395)
- Régularisation des sommes non distribuables	(313 681)	(255 340)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 688 061)	(11 142 893)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(29 948 961)	(36 029 252)
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	507 916 695	543 945 947
b - En fin de période	477 967 734	507 916 695
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - En début de période	4 942 308	5 283 675
b - En fin de période	4 669 932	4 942 308
VALEUR LIQUIDATIVE	102,350	102,769
TAUX DE RENDEMENT	3,05%	3,32%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 263 396 904 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations de sociétés	850 500	58 866 790	60 233 663	12,60%
Obligations admises à la cote				
Obligations CIL	50 000	2 800 000	2 830 340	0,59%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	400 000	406 740	0,09%
-CIL 2010/1	10 000	600 000	610 630	0,13%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	300 000	304 495	0,06%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	1 500 000	1 508 475	0,32%
Obligations BTK	50 000	4 380 900	4 462 020	0,93%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	714 300	734 500	0,15%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	800 000	823 700	0,17%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	866 600	892 860	0,19%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	2 000 000	2 010 960	0,42%
Obligations BTE	55 000	4 100 000	4 160 705	0,87%
- BTE 2009 5,25%	40 000	2 800 000	2 834 800	0,59%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	800 000	808 080	0,17%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	517 825	0,11%
Obligations AIL	40 000	2 400 000	2 479 780	0,52%
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	400 000	417 780	0,09%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	1 200 000	1 237 000	0,26%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	800 000	825 000	0,17%
Obligations ATL	78 500	4 450 000	4 497 274	0,94%
- ATL 2009 5,5%	10 000	400 000	411 620	0,09%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	800 000	800 220	0,17%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	600 000	609 940	0,13%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	1 800 000	1 825 230	0,38%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	850 000	850 264	0,18%
Obligations BH	90 000	4 646 000	4 653 210	0,97%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 846 000	1 846 000	0,39%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	2 800 000	2 807 210	0,59%
Obligations STB	158 000	13 653 250	14 196 072	2,97%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 772 000	2 851 497	0,60%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	5 281 250	5 519 735	1,15%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 600 000	1 643 560	0,34%
- STB 2011 6,1%	40 000	4 000 000	4 181 280	0,87%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	3 600 000	3 654 040	0,76%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	1 200 000	1 227 060	0,26%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	1 200 000	1 222 880	0,26%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	1 200 000	1 204 100	0,25%
Obligations TL				
60 000 3 400 000 3 458 690 0,72%				
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	800 000	834 640	0,17%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	1 800 000	1 807 710	0,38%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	800 000	816 340	0,17%
Obligations UIB				
35 000 2 950 000 2 992 825 0,63%				
- UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	700 000	713 450	0,15%
- UIB 2011/1 TMM+1%	25 000	2 250 000	2 279 375	0,48%

Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	3 999 500	4 126 850	0,86%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 750 000	1 810 620	0,38%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 680 000	1 726 095	0,36%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	1 600 000	1 655 740	0,35%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	857 140	885 750	0,19%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	1 800 000	1 819 980	0,38%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	800 000	823 672	0,17%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	196 000	200 505 918	203 163 241	42,51%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	42 230 321	8,84%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	41 113 110	8,60%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	49 942 792	10,45%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	15 000	15 792 075	15 344 783	3,21%
BTA 5% MARS 2013	20 000	20 297 500	20 671 244	4,32%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	19 978 436	4,18%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 940 914	0,82%
BTA 5,5% DECEMBRE 2016	10 000	9 915 000	9 941 641	2,08%
TOTAL		259 372 708	263 396 904	55,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	335 398 868	9 968 704	(1 086 376)	344 281 196	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	6 500 000			6 500 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	9 915 000			9 915 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(11 202 160)			(11 202 160)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(81 239 000)		(761 001)	(82 000 001)	
* Variation des plus ou moins valeurs portefeuilles titres			(910 432)	(910 432)	
* Variations des intérêts courus		(3 186 699)		(3 186 699)	
Soldes au 31 décembre 2012	259 372 708	6 782 005	(2 757 809)	263 396 904	

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 214 256 830 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			125 000	122 976 966	124 163 685	25,98%
Certificats de dépôts à plus d'un an			8 000	8 000 000	8 101 363	1,69%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	14/08/2011	2 500	2 500 000	2 535 038	0,53%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	20/08/2011	2 500	2 500 000	2 533 588	0,53%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	15/09/2011	3 000	3 000 000	3 032 737	0,63%
Certificat de dépôt à moins d'un an			117 000	114 976 966	116 062 322	24,28%
(au taux de 4,18%)	La B.T	23/12/2012	1 000	999 072	999 907	0,21%
(au taux de 4,18%)	La B.T	25/12/2012	500	499 536	499 861	0,10%
(au taux de 4,9%)	La B.T	07/10/2012	21 000	20 796 691	20 991 069	4,39%
(au taux de 4,9%)	La B.T	08/10/2012	17 500	17 330 575	17 490 695	3,66%
(au taux de 4,18%)	La B.T	27/12/2012	1 000	999 072	999 536	0,21%
(au taux de 4,9%)	La B.T	09/10/2012	10 000	9 903 186	9 993 619	2,09%
(au taux de 4,9%)	La B.T	10/10/2012	23 000	22 777 328	22 982 875	4,81%
(au taux de 4,9%)	La B.T	16/10/2012	7 500	7 427 389	7 489 621	1,57%
(au taux de 4,9%)	La B.T	17/10/2012	3 000	2 970 956	2 995 528	0,63%
(au taux de 4,85%)	La B.T	27/08/2012	6 500	6 256 282	6 343 756	1,33%
(au taux de 4,88%)	La B.T	25/09/2012	9 000	8 660 555	8 754 949	1,83%
(au taux de 4,9%)	La B.T	03/10/2012	17 000	16 356 323	16 520 906	3,46%
BILLETTS DE TRESORERIE			10 000	9 902 094	9 959 028	2,08%
(au taux de 4,9%)	ORANGE		3 000	2 970 956	2 994 568	0,63%
(au taux de 4,9%)	ORANGE		5 000	4 951 593	4 982 387	1,04%
(au taux de 5,18%)	ORANGE		2 000	1 979 545	1 982 073	0,41%
COMPTES A TERME			79 915	79 915 000	80 133 505	16,77%
Comptes à terme à plus d'un an			26 446	26 446 000	26 529 757	5,55%
Comptes à terme à moins d'un an			53 469	53 469 000	53 603 748	11,21%
DISPONIBILITES					612	0,00%
TOTAL				212 794 060	214 256 830	44,83%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,28%
AMEN BANK	tous types	34	7,11%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,72%
TOTAL		77	16,11%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

3-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 décembre 2012 un montant de 500 000 DT contre 79 420 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Intérêt sur emprunt obligataire		79 420
- Certificat de Dépôt échu le 31 décembre	500 000	
TOTAL	500 000	79 420

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2012 un montant de 186 000 DT contre 196 583 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Retenue à la source	129 326	138 004
- Redevance CMF	41 133	43 703
- TCL	4 398	4 366
- Provision honoraires commissaire aux comptes	10 143	10 110
- Provision honoraires PDG	1 000	400
TOTAL	186 000	196 583

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2012
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Montant	490 360 948
Nombre de titres	4 942 308
Nombre d'actionnaires	4 201
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	373 949 964
Nombre de titres émis	3 769 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	460
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(400 974 294)
Nombre de titres rachetés	(4 041 387)
Nombre d'actionnaires sortants	(543)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(910 432)
Régul Sommes non distribuables	32 802
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Montant	462 458 988
Nombre de titres	4 669 932
Nombre d'actionnaires	4 118

4- Notes sur l'état de résultat**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 394 885 DT pour l'exercice 2012 contre 15 349 295 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 394 885	15 349 295
TOTAL	12 394 885	15 349 295

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2012 à 7 787 053 DT contre 7 272 288 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Intérêts des certificats de dépôt	4 617 289	4 173 997
- Intérêts des comptes à terme	2 956 175	3 008 567
- Intérêts des billets de Trésorerie	213 589	89 724
TOTAL	7 787 053	7 272 288

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2012 à 3 470 030 DT contre 3 694 232 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	2 974 311	3 166 484
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	495 719	527 748
TOTAL	3 470 030	3 694 232

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2012 à 569 855 DT contre 599 490 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
- Redevance CMF	495 762	527 797
- TCL	50 460	56 554
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	22 138	14 910
- Charges diverses	1 495	229
TOTAL	569 855	599 490

5- Autres informations :**5-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
• Revenus des placements	4,322	4,577
• Charges de gestion des placements	(0,743)	(0,747)
• Revenu net des placements	3,579	3,830
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(0,122)	(0,121)
• Résultat d'exploitation	3,457	3,709
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,136)	(0,158)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,321	3,550
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,136	0,158
• Plus ou moins values potentielles sur titres	(0,195)	(0,112)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	(0,026)
• Frais de négociation		
RESULTAT NET	3,262	3,571
• Sommes non distribuables	0,007	0,006
• Distribution de dividende	3,552	3,597
Valeur Liquidative	102,35	102,769

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
• Charges de gestion / actif net moyen :	-0,70%	0,70%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	-0,12%	0,11%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,15%	3,34%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

***Gestionnaire :**

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

*** Dépositaire :**

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

5-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV RENDEMENT" arrêtés au 31 décembre 2012.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV RENDEMENT " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion. Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " SICAV RENDEMENT " au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Décembre 2012, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 25,98%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 16,11% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Décembre 2012.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 décembre 2012.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 21 Février 2013

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2012

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2012. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 2 974 311Dinars hors taxes.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continu e à produire ses effets au cours de l'exercice 2012. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 495 719 Dinars hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 12 000 Dinars.

Tunis, le 21 Février 2013

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI
Associé